

CONSIGNES DE TRI AUX ECOPOINTS

Tous les « Papiers-Cartonnettes » & les « Emballages » se déposent **ENSEMBLE** dans toutes les colonnes **bleues** ou **jaunes**, indifféremment.



Journaux
Magazines,
prospectus



Cartonnettes



Catalogues
livres, enveloppes
annuaires, autres papiers



Tous les emballages plastiques
bouteilles, barquettes,
pots de yaourt, flacons,...



Briques
alimentaires



Emballages
métalliques vides
couvercles métal



Bocaux et pots



Bouteilles

Verre - Colonne verte

NE PAS JETER DANS LES COLONNES ECOPOINTS

Les papiers,
gras ou souillés.
Les films plastiques
entourant les revues.

**LES CARTONS MARRONS
D'EMBALLAGES SONT A DEPOSER
EN DECHETERIE**

La faïence
La vaisselle
La porcelaine
Les pots de fleurs

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le :

Centre Technique du Relais-agglo du Plateau (CTRP)

CRAPONNE SUR ARZON

Accueil téléphonique 04 71 01 22 38

de 8 h 30 à 12 h les lundi, mardi, jeudi, vendredi et 13 h / 16 h 30 le mercredi

CTRP :

Collecte des déchets ménagers / Déchèteries / Services Techniques

Email : centre.technique.plateau@lepuyenvelay.fr



HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Périodes : **ETE** : Du 01/04 au 31/10 - **HIVER** : Du 01/11 au 31/03

ETE et HIVER : toute l'année

**Toutes les déchetteries sont accessibles à tous les habitants
de la Communauté d'agglomération *.**

Elles sont fermées les jours fériés

DECHETTERIES (CTRP)	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ALLEGRE « Le Chier »			14 / 17 h			9 / 12 h
CRAPONNE/ARZON « ZA de la Marelle »	14 / 18 h 14 / 17 h		9 / 12 h		14 / 18 h 14 / 17 h	14 / 17 h
LA CHAISE-DIEU « La Prade »					9 / 12 h	14 / 17 h
ST-PAULIEN « ZA de Nohac »	9 / 12 h		14 / 17 h			9 / 12 h
LE PUY EN VELAY « La Pépinière »	9 / 12 h 14 / 17 h	9 / 12 h 14 / 17 h	14 / 17 h	9 / 12 h 14 / 17 h	9 / 12 h 14 / 17 h	9 / 12 h 14 / 17 h
POLIGNAC « ZA de Bleu »	9 / 12 h 14 / 17 h	9 / 12 h 14 / 17 h	14 / 17 h	9 / 12 h 14 / 17 h	9 / 12 h 14 / 17 h	9 / 12 h 14 / 17 h
SANSSAC L'EGLISE « ZA de Fataire »	9 / 12 h 14 / 17 h	9 / 12 h 14 / 17 h	14 / 17 h	9 / 12 h 14 / 17 h	9 / 12 h 14 / 17 h	9 / 12 h 14 / 17 h
ST GERMAIN LAPRADE « ZA de Bombes »	9 / 12 h 14 / 17 h	9 / 12 h 14 / 17 h	14 / 17 h	9 / 12 h 14 / 17 h	9 / 12 h 14 / 17 h	9 / 12 h 14 / 17 h
ST VINCENT « Route de Vorey »	14 / 18 h		9 / 12 h 14 / 18 h	14 / 18 h	14 / 18 h	9 / 12 h 14 / 18 h

* Ainsi qu'aux habitants des communes de Berbezit, Boisset, Collat, Jax, Josat, Montclard, St-André de Chalencon, St-Pal de Chalencon, St-Pal de Sénouire, St-Préjet Armandon, Ste-Eugénie de Villeneuve, Ste-Marguerite et Varennes St-Honorat pour les 4 déchèteries du CTRP

LES OBJETS ACCEPTES EN DECHETERIE

AMPOULES BASSE CONSOMMATION ET NEONS

BATTERIES, BOUTEILLES DE GAZ, EXTINCTEURS (jusqu'à 2kg / 2L appareils à co2 ou halon)

BOIS : planches, poutres, palettes, ...

CARTONS : uniquement les cartons propres et secs. **Les plier obligatoirement.**

DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES : engrais, insecticides, peintures, vernis, acides, bombes aérosols, solvants, produits non identifiés, hydrocarbures, ...

DECHETS VERTS : tonte, taille, feuilles...

DEEE : tout ce qui a une pile ou une prise, électroménager, téléviseur, ordinateur, mobile, chauffe-eau, tondeuse électrique, ...

FERRAILLE : pièces métalliques diverses, métaux non ferreux.

GRAVATS PARTICULIERS (voir les conditions en déchetteries) : Briques, tuiles, porcelaine, grès, faïence, vaisselle, pots de fleurs en terre, WC, lavabos, terre
HUILE ALIMENTAIRE

HUILE & FILTRES MOTEUR : huile de vidange et filtres.

MOBILIER : matelas, canapés, meubles, ...

JEUX, JOUETS, PELUCHES...

NON RECYCLABLES : plastique, placoplâtre, laine de verre, ...

PILES

PNEUS : Rappel : votre fournisseur a l'obligation de vous les reprendre gratuitement. 4 pneus VL (tourisme, camionnettes, 4x4, motos, scooters) par famille et par an. Ne sont pas acceptés les pneus souillés, jantés, de poids lourds et agraires et tous pneus issus des professionnels toutes activités).

Vêtements, chaussures liées par paire

linge de maison.

petite maroquinerie (ceintures, sacs à main).

Si présence d'une colonne
Le Relais en déchetterie
(ou dans les bourgs)

LES OBJETS INTERDITS EN DECHETERIE

AMIANTE : Voir les professionnels (payant).

ARMES ET MUNITIONS : Voir la gendarmerie.

DECHETS MENAGERS : Dans ma poubelle habituelle.

DECHETS PROFESSIONNELS TOXIQUES

MEDICAMENTS ET DECHETS INFECTIEUX : traitements médicamenteux, aiguilles, pansements... (Renseignez-vous à la pharmacie ou auprès des professionnels de santé).

Tout objet OU DECHETS jugés indésirables

Pour plus D'INFORMATION Voir les filieres de substitution pour les dechets non acceptes sur notre site INTERNET

<https://dechets.agglo-lepuyenvelay.fr/decheteries>

LES CONDITIONS D'ACCES

➤ A l'entrée de la déchetterie, le(la) gardien(ne) vous demandera de présenter un **justificatif de domicile** (territoire de la CAPEV).

Sans ce justificatif, l'accès à la déchetterie vous sera **SYSTEMATIQUEMENT REFUSE OU POURRA ETRE PAYANT**

➤ **L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes PTAC (Tracteurs, camions).**

LES TARIFS

Les dépôts de PAPIER / CARTON / METAUX / DEEE (petits et gros électroménagers) / PILES et ACCUMULATEURS / EMBALLAGES MENAGERS / TEXTILES / MOBILIERS **sont gratuits.**

➤ **En 2025, l'accès sera payant pour les professionnels¹ pour les dépôts de :**
BOIS / GRAVATS / DECHETS VERTS / ENCOMBRANTS / PLASTIQUES / PLAQUES DE PLATRE ET AU AUTRES DECHETS ISSUS DU BTP.
Les tarifs évoluent chaque année selon l'indice de prix à la consommation.
Pour 2025 les tarifs s'établissent ainsi :

- Véhicules légers : 11,08 € HT par passage
 - Véhicules légers + remorque : 21,28 € HT par passage
 - Fourgons / camionnettes : 21,28 € HT par passage
- Usagers hors Agglo : 8,60 € HT par passage**

DANS LES POUBELLES DE TOUS LES JOURS

JE METS DANS UN SAC ce qui vient du nettoyage normal des habitations et bureaux, les balayures et résidus **(les cendres issues de poêle ou cheminée en double sac)**, les débris de verre ou de vaisselle seulement en petite quantité.

JE NE METS PAS les déchets alimentaires (destinés au compostage), ce qui va en déchetterie et aux écopoints ou récolté par des organismes agréés **(les agents ne collectent pas les conteneurs dont le contenu n'est pas conforme tel que : verre, cartons, plastiques, déchets des activités professionnelles, déchets végétaux, gravats, animaux morts,...)**



LES TARIFS DES COMPOSTEURS (BIODECHETS)

Composteurs de 340 litres : 29 € Composteurs de 800 litres : 49 €
(paiement par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public)

Commandes par téléphone aux heures d'ouverture de l'accueil 04 71 01 22 38

¹ Ne sont pas concernés les mairies, les services publics et autres administrations